

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE PLANAISE**  
**Séance publique du 06 Mai 2015**

L'an DEUX MILLE QUINZE,

Le six mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de PLANAISE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul RATEL, Maire.

**Présents** : Jean Paul RATEL, Jean RAFFIN, Sylvaine CHRISTIN, Michel VEILLET, Marie-Claude VEYRET, Hubert RAFFOUX, Pierre GLARMET, Marie-Josèphe SALOMON, Lionel MURAZ, Gilles COGNET, Corine NERI, Rosario RAFFELE, Frédéric DUBOIS, Delphine RICHARD

**Excusée** : Mme Ondine BONNET-REBIERE

Mme Delphine RICHARD a été nommée secrétaire.

En ouverture de séance, le Maire fait part du décès de Monsieur Félicien BATTARD, ancien conseiller municipal, survenu à l'âge de 81 ans. Il adresse à la famille, au nom de l'ensemble du conseil municipal, ses plus sincères condoléances.

Sur proposition du Maire, le conseil accepte l'insertion à l'ordre du jour d'une délibération concernant le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 Février 2015.**

Le procès-verbal de la séance du 20 Février 2015 est approuvé.

**Votants : 14. Pour : 14**

**2. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire La Chavanne Planaise (annule et remplace la délibération 2015-17 du 20/02/2015)**

La délibération qui a été prise le 20/02/2015 est annulée et remplacée par la délibération, prise à l'identique avec celle de la Chavanne.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

**APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire La Chavanne Planaise et leur nouvelle rédaction jointe à la présente délibération

**AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente décision de modification à Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire La Chavanne Planaise.

**Votants : 14. Pour 14. Abstention : 0. Contre : 0**

### **3. Approbation du compte rendu du rapport de la CLECT et de l'attribution de compensation**

Après avoir entendu la présentation concernant les attributions de compensations aux communes approuvées par le Conseil communautaire de Cœur de Savoie pour l'année 2015

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** à l'unanimité, les transferts de charges et les attributions de compensations définis dans le rapport.

**Votants : 14. Pour 14. Abstention : 0. Contre : 0**

### **4. Convention de Mutualisation des commandes diagnostic accessibilité avec CCCdS**

La Communauté de Communes Cœur de Savoie propose aux communes qui le souhaitent de se grouper avec elle pour passer un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation du Diagnostic d'Accessibilité, de l'Agenda d'Accessibilité Programmée et de l'Attestations d'Accessibilité pour les Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

**APPROUVE** les modalités de la convention de groupement de commandes à intervenir avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour la passation de marchés de prestations intellectuelles pour la réalisation du Diagnostic d'Accessibilité, de l'Agenda d'Accessibilité Programmée et de l'Attestations d'Accessibilité pour les Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à son exécution,

**DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2015,

**DESIGNE** comme représentant titulaire à la Commission d'Appel d'Offres du groupement Michel VEILLET et Frédéric DUBOIS en tant que suppléant.

**Votants : 14. Pour 14. Abstention : 0. Contre : 0**

### **5. Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Après avoir entendu l'exposé du Maire sur la proposition de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie de prendre en charge en totalité les parts communales et intercommunales du FPIC,

Le conseil Municipal :

**APPROUVE** le principe, pour l'année 2015, de prise en charge par la Communauté de Communes Cœur de Savoie de l'ensemble de la contribution du FPIC appelé en contribution à l'échelle du territoire (part intercommunale et communale).

**Votants : 14. Pour 14. Abstention : 0. Contre : 0**

### **6. Actions nécessaires au règlement de la demande d'appropriation du chemin rural de Saint-Pierre de Soucy par Mme BATAILLARD Marie-Thérèse**

Le chemin rural dit « de Saint Pierre de Soucy » relie les voies communales n° 6 & n°8.

Il fait partie du domaine privé de la commune, propriété communale qui n'a jamais été contestée.

Comme il en avait été fait état dans la profession de foi de la liste présentée lors des élections municipales de 2008 et lors des réunions du conseil municipal d'octobre 2013 et de juin 2014, la réhabilitation de ce chemin a été engagée.

L'actualisation du bornage de ce chemin cadastré a été effectuée par Mr BUTTOUDIN, géomètre expert, le Vendredi 13 Mars en présence des propriétaires des parcelles jouxtant le chemin communal de Saint Pierre de Soucy, propriétaires valablement convoqués par le géomètre. Avec le représentant de la commune, 6 propriétaires sur 7 étaient présents ou représentés.

Le bornage des parcelles et du chemin a été présenté par Mr BUTTOUDIN.

**Aucune contestation n'a été formulée ce 13 mars, concernant le bornage effectué.**

Le 19/03/2015 Monsieur le Maire a reçu de Mme Bataillard Marie Thérèse, par lettre recommandée, une demande d'arrangement amiable conduisant à la cession de ce chemin pour l'euro symbolique. Cette demande portant sur le fait que sa famille aurait entretenu ce chemin depuis 1929.

Une réponse a été faite le 18/04/2015, le courrier argumenté précisant qu'il n'était pas dans les intentions de la commune de céder ce chemin, affecté à l'usage du public, propriété du domaine privé de la commune de Planaise.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** le Maire à engager toutes les actions qui s'avèreraient nécessaires à la conservation du chemin rural de Saint Pierre de Soucy dans le domaine privé de la commune.

**Votants : 14. Pour 11. Abstentions : 3 (Mr RAFFOUX, Mme SALOMON, Mr MURAZ). Contre : 0**

**7. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de la porcherie**

Pour réaliser les travaux de réfection de l'ex porcherie, nous sollicitons Mme la Députée pour une aide financière par le biais de sa réserve parlementaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** le Maire à engager une demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire de Mme la députée pour la réalisation de ces travaux.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à ces travaux ont été votés au BP 2015.

**Votants : 14. Pour 14. Abstention : 0. Contre : 0**

**8. Approbation du projet établi par la commission « dénomination et numérotation des voiries »**

Pierre Glarmet, responsable de la commission « dénomination des routes & voies communales » rappelle qu'une réunion publique a eu lieu le 02/04/2015 et rapporte le travail établi par ladite commission.

Il expose aux membres du conseil les différents noms de voiries et précise qu'il a tenu informé les communes limitrophes de la démarche et des appellations retenues pour les « routes et voies communes »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le projet et les différentes appellations pour les routes, voies, chemins et impasses de la commune.

**Votants : 14. Pour 14. Abstention : 0. Contre : 0**

## **Points d'informations :**

- **Présentation et mise à jour du Plan Commune de Sauvegarde :**

Sylvaine Christin, en charge de la gestion du Plan Commune de Sauvegarde a fait un rappel des divers éléments composants ce document.

Une mise à jour des différents intervenants du Conseil municipal au sein de ce PCS et de leurs coordonnées a été réalisée au cours de la réunion.

L'ensemble des documents composants le dossier de ce Plan Commune de Sauvegarde est consultable en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

- **Point sur l'avancement et calendrier des travaux « réhabilitation Mairie »**

Michel Veillet, adjoint aux travaux fait un point de situation de la réhabilitation du bâtiment mairie avec création de deux logements :

Les travaux de la mairie ont commencé le 24 Mars 2015.

A ce jour, les charpentiers ont procédé à la réfection complète de la toiture avec pose des fenêtres de toit, des ventilations des appartements et des lambris sous toiture.

Le désamiantage des parties contaminées ayant été reporté au début du mois de juin, l'entreprise en charge du gros œuvre va procéder dès le 18 mai au piquetage des crépis extérieurs anciens, à l'ouverture des deux fenêtres supplémentaires et du crépi de dégrossissage des façades.

Malgré le décalage dans le temps de la partie désamiantage pour des problèmes liés à la législation, le planning prévu est globalement respecté grâce au ré-ordonnement des travaux.

### *Questions et informations diverses :*

Les parents d'élèves du groupe scolaire souhaiteraient qu'une poubelle soit mise en place près du portail de l'école. La présidente du SIVU prend en charge cette demande.